

Prémontré

1207

Copie collationnée certifiée d'un acte de l'année 1207 par lequel Adélaïde dame de Coucy fait don aux religieux de Prémontré du vivier et du moulin de Coucy la ville, du bois pour un cens annuel de 12 livres, le pré garnier pour un cens d'un denier. Elle reconnaît aussi donner à la dite abbaye la rente de 20 sous laonnois le lendemain de la purification de la Vierge.

une pièce papier

manque le titre original